

MUTUELLE SANTE : L'OPTIQUE, ON Y VOIT PLUS CLAIR !



Une nouvelle séance de négociation a eu lieu le 15 janvier. Où en sommes-nous ?

Le financement actuel est de 1% du salaire mensuel, plafonné à maximum 57,85 euros pour l'agent, le reste étant financé par l'employeur, sachant que **le coût mensuel du contrat va passer de 115,70 € à 126,16 €.**

Deux options sont envisagées : soit un pourcentage du salaire mensuel (la part du salaire prise en compte serait plafonnée à 2 Plafonds Mensuels de la Sécurité Sociale soit 6 856 € cette année), soit un forfait fixe et un pourcentage.

Le financement par Pôle emploi est maintenu à hauteur de 75% à ce stade. **La cotisation de l'agent pourrait augmenter de quelques centimes à 10 € par mois en fonction de sa rémunération.**

L'unique hausse de cotisation ne suffit pas à rééquilibrer le régime et il faut envisager de revoir le montant de quelques garanties, mais pour la CFTC, les prestations essentielles que sont l'optique et le dentaire doivent absolument être préservées !

Le dentaire encore en discussion !

Suite aux dernières séances de négociations, le maintien des garanties optique est sur la bonne voie !

Dès lors que le réseau partenaire du futur prestataire serait mobilisé, les garanties seraient identiques (Kalixia avec Malakoff à ce jour) à ce que nous connaissons actuellement. Le marché prévoirait une couverture sur l'ensemble du territoire. S'équiper chez un opticien hors réseau sera toujours possible, mais la prise en charge serait réduite, sauf si le réseau partenaire n'est pas présent sur le département.

Concernant la partie dentaire, le reste à charge sur les implants nous semble déjà trop important actuellement donc la CFTC continuera à négocier et proposera des solutions pour ne pas impacter ce poste.

Enfin, voici les évolutions possibles des autres garanties : la chambre particulière serait prise en charge à hauteur de 120 euros la nuit et 90 euros en ambulatoire, il n'y aurait plus de prises en charge de l'hébergement et du transport pour les cures, la prise en charge des médecines douces serait concentrée sur l'ostéopathie, la psychologie, la podologie et la diététique, enfin la prime naissance pourrait disparaître.

Négociations jusqu'au bout pour sauver notre mutuelle !



syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr

www.facebook.com/CFTCEmploi

[@cftcemploi](https://twitter.com/cftcemploi)